



Semsales est à nouveau libre de construire



La commune souhaite développer deux secteurs comptant ensemble quelque 8000 m² de terrain. ANTOINE VULLIQUOT

Le Conseil d'Etat a levé l'interdiction temporaire de bâtir dans la zone d'activité de Semsales.

THOMAS CHRISTEN

AMÉNAGEMENT. La voie est libre pour Semsales. La commune veveysanne, temporairement interdite de construire depuis plusieurs mois (*La Gruyère* du 2 septembre), voit sa sanction levée par le Conseil d'Etat, lit-on ce mercredi dans un communiqué. Les travaux nécessaires pour se conformer aux normes relatives au dimensionnement des zones à bâtir ont été effectués, précise le canton.

En clair, le gouvernement a examiné et validé le Plan d'af-

fection des zones (PAZ) et le Règlement communal d'urbanisme (RCU) de Semsales dans le cadre de son Plan d'aménagement local (PAL). Le dossier avait été mis à l'enquête publique par la commune cet automne (*La Gruyère* du 12 septembre), après avoir reçu trois rappels écrits de la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME).

Soulagement

Etonnée par ces sanctions en septembre, la syndique Noémie Berthoud se dit aujourd'hui «soulagée» de la décision de l'Etat. «L'interdiction nous avait surpris, dans la mesure où elle concernait des terrains promis ou vendus. Des projets étaient donc déjà en cours.»

Plusieurs entreprises privées s'installent sur deux zones d'activité, situées en dehors des sites construits d'importance nationale à protéger



«L'interdiction nous avait surpris, dans la mesure où elle concernait des terrains déjà promis ou vendus.»

NOÉMIE BERTHOUD

en Suisse (ISOS). «Il s'agit de Clos Liavau (5000 m²) et du Désovy (3000 m²)», précise le responsable de l'aménagement du territoire, Rolf Scheuner.

La situation de ces deux zones d'activité va dès à présent se décanter. Bien que les dossiers se situent encore en phase

de demande de permis de construire. «La préfecture doit délivrer le feu vert pour Le Désovy, et le canton de Fribourg s'occupe du Clos Liavau, complète

Rolf Scheuner. Il nous faudra patienter encore jusqu'à cinq mois avant leurs approbations.»

Et Noémie Berthoud de rappeler que l'ensemble de la procédure a retardé les projets d'aménagement de la commune de Semsales de «trois ou quatre mois». ■

Pas de poursuites contre l'évêque

ÉGLISE. En mai dernier, dans une lettre adressée au nonce apostolique en Suisse (l'ambassadeur de l'Eglise catholique), Nicolas Betticher, ex-vice général du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, reprochait et questionnait certains agissements de l'évêque Charles Morerod et d'autres personnalités actuelles ou passées de haut rang de l'Eglise catholique suisse (*La Gruyère* du 12 septembre). Il accusait en particulier l'évêque d'avoir eu connaissance des abus sexuels dont se seraient rendus coupables trois religieux, et de ne pas les avoir dénoncés. L'abbé Betticher faisait en outre grief à Mgr Charles Morerod d'avoir nommé deux d'entre eux, par la suite, à des fonctions auxquelles leur passé les rendait indignes.

Dans un communiqué diffusé ce mercredi, Fabien Gasser, procureur général du canton de Fribourg, informe avoir rendu une ordonnance de non-entrée en matière. «Les investigations ont révélé que

les faits concernant ces trois religieux et dénoncés par l'abbé Betticher étaient déjà connus de la justice avant le courrier de mai 2023, et qu'aucun abus relevant du droit pénal n'avait été mis à jour, respectivement que d'éventuels abus étaient prescrits. Partant, le procureur général a conclu qu'aucune infraction d'entrave à l'action pénale n'avait été réalisée par l'évêque», explique le Ministère fribourgeois. Avant d'ajouter que les autres accusations de dissimulation visant les évêques Alain de Raemy et Peter Bürcher, ainsi que l'ancien nonce apostolique Jean-Claude Périsset «se sont soit révélées lacunaires, soit dénuées de caractère pénal».

Le canton souligne par ailleurs «l'excellente collaboration de l'évêché», relevant que Charles Morerod, depuis son entrée en fonction, a transmis de nombreux signalements, même sans caractère pénal, à la police.

GB/GRU

Les proches aidants mieux indemnisés

SANTÉ. Lors de sa séance du 12 décembre, le Conseil d'Etat a fixé le montant de l'indemnité forfaitaire reçue par les proches aidants à 35 francs, soit une augmentation de 10 francs, conformément à la proposition formellement mise en consultation auprès des réseaux de santé le 10 octobre dernier (*La Gruyère* du 14 octobre 2023). Cette augmentation entrera en vigueur au 1er janvier 2024. Elle permet de finaliser le second volet de la motion des centristes gruériens Bertrand Gaillard (La Roche) et Stéphane Sudan (Broc) «Revalorisation des revenus des proches aidants».

«La contribution des proches aidants prend toute son importance dans un contexte de vieillissement de la population et d'augmentation des coûts de la santé», souligne la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) dans un communiqué. Elle influence directement la possibilité de maintien à domicile qui constitue un objectif important de santé publique, notamment pour le canton de Fribourg.»

Pour les communes, cette augmentation de l'indemnité forfaitaire représente une charge financière annuelle supplémentaire estimée à environ 5,7 millions de francs sur la base des indemnités forfaitaires versées en 2022. Dans son communiqué, la DSAS relève par ailleurs qu'une seconde motion concernant l'indemnité forfaitaire est actuellement traitée par le Conseil d'Etat. Elle demande que l'indemnité forfaitaire pour les proches aidants puisse être cumulée avec une rémunération pour les soins de base prodigués professionnellement. GB/GRU

Maxime Henchoz lieutenant de préfet

GLÂNE. Dès le 1^{er} mars, Maxime Henchoz endossera le costume de lieutenant de préfet du district de la Glâne. Le Conseil d'Etat a annoncé la nouvelle hier par communiqué. Le Bullois de 30 ans remplacera Valentin Bard, qui a été élu préfet en octobre. En fonction depuis 2017, ce dernier prendra officiellement la place du futur retraité Willy Schorderet le 1^{er} février.

Investi dans la vie associative, en particulier sportive, Maxime Henchoz est actuellement actif au sein d'une étude d'avocats. Il est titulaire d'un master en droit de l'Université de Fribourg, mention bilingue.

Selon le canton, son «expérience professionnelle, notamment dans les domaines du droit de la construction et de l'aménagement du terri-



toire, ainsi que dans le conseil aux collectivités publiques, sera utile pour remplir sa mission à la préfecture. Il a été choisi parmi quinze postulants. VAC

En bref

MARLY

Un nouveau comité pour les Jeunes UDC Fribourg

Les Jeunes UDC Fribourg ont élu leur comité de direction lors de l'assemblée générale annuelle lundi dernier à Marly. Ils ont aussi désigné un nouveau président, Gil Notario. Les autres membres du comité sont Tanguy Coral, Arnaud Duplain, Jade Pugin, Kilian Monney, Jérémy Jaquier et Steve Maillard. «Ce nouveau comité est engagé et motivé à représenter la jeunesse qui recherche un pilier de stabilité et qui souhaite une Suisse et un canton de Fribourg sûrs et prospères», annonce le parti. XS

MÉZIÈRES

Deux candidats pour le second tour

La lutte pour le siège vacant au Conseil communal de Mézières n'est pas terminée. Déborah Perrinjacquet (49 ans, infirmière) et Luc Pittet (31 ans, horticulteur-paysagiste-maçon) participeront au deuxième tour de cette élection complémentaire. Elle est prévue le 7 janvier. Dimanche lors du premier tour, aucun des trois candidats en lice n'avait atteint la majorité absolue, soit 193 suffrages. Déborah Perrinjacquet avait failli y parvenir en récoltant 190 bulletins. Luc Pittet avait convaincu 101 personnes, Roch-Philippe Charles (46 ans, biologiste) 93. VAC

Dans les communes

Remaufens

Budget de fonctionnement. Les 56 citoyens (Conseil communal compris) présents mercredi au restaurant de l'Avenir à Remaufens ont accepté le budget de fonctionnement. Celui-ci affiche un déficit de 298 477 francs, pour un total des charges de 5,75 millions.

Investissements. Les investissements, approuvés également, concernent la réfection du chemin de la Vignetta par l'aménagement d'un trottoir et le remplacement de la conduite d'adduction d'eau et l'achat de trois moloks (19 400 francs). «Il s'agissait pour le premier investissement d'un vote global sur un montant de 2,39 millions, réparti en plusieurs échéances: 735 000 francs en 2024, 1,4 million en 2025, etc., indique le syndic Stéphane Dorthé. Les travaux devraient durer deux ou trois ans.» RG